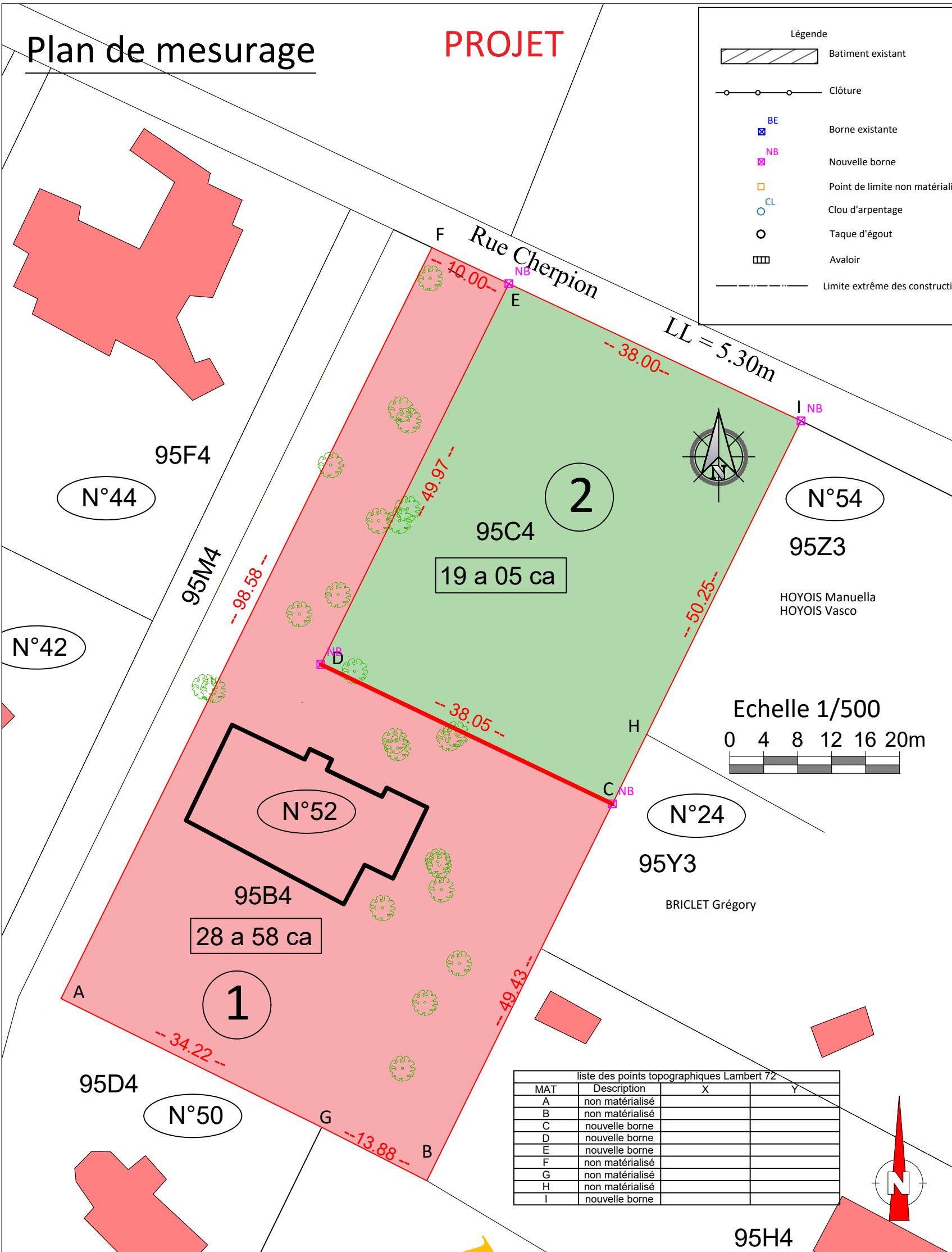


# Plan de mesurage

## PROJET



Commune de Grez-Doiceau

4ème division – Section A

n° 95 C4

## PROCES-VERBAL DE DIVISION ET DE BORNAGE

L'an deux mille vingt cinq , le 8 octobre

Je soussigné , Nicolas Dejeneffe , géomètre expert immobilier ( GEO 241650 ) , légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles , dont les bureaux sont établis à 1390 Bossut-Gottechain , Rue Arthur Snaps 61,

Agissant à la requête de Renaud Gillon , Armelle Gillon, Bérangère Gillon et Dorothée Gillon

Déclare avoir procédé au mesurage, à la division et à l'abornement du terrain décrit en LOT 2

LOT 1 : un terrain bâti situé à Grez-Doiceau ,rue de Cherpin 52 cadastré ou l'ayant été 4 ème division, section A ,n°95B4 contenant en superficie suivant mesurage **28a 58 ca** , tel que ce bien figure sous teinte rose au plan ci-contre.

LOT 2 : un terrain à bâtir situé à Grez-Doiceau le long de la rue de Cherpin , cadastré ou l'ayant été 4 ème division, section A ,n°95C4 contenant en superficie suivant mesurage **19 a 05 ca** , tel que ce bien figure sous teinte vert au plan ci-contre.

Les limites de ces lot sont déterminés par les cotes, indications et coordonnées apparaissant au plan et sont matérialisées sur place de nouvelle borne en béton jaune dans le nos. A , B , C , D , E , F , G ,H ,I

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé et signé pour valoir ce que de droit.

Nicolas Dejeneffe

Référence dossier : 251008.001/1390.Gillon

Dressé le : 08/10/2025

Dressé par : Nicolas Dejeneffe, Géomètre-Expert GEO 24/1650

**D<sup>N</sup>**  
NICOLAS DEJENEFFE  
GÉOMÈTRE EXPERT  
0496/26.60.64  
ndejeneffe.gei@gmail.com

SIGNATURE